



BURUNDI

PLAN CONJOINT DE RETOUR  
ET DE REINTÉGRATION DES  
RAPATRIÉS

Janvier — Décembre 2019

**CRÉDITS :**

Ce Plan conjoint de Retour et de Réintégration des Rapatriés au Burundi est le fruit de plusieurs consultations, réunions et entretiens avec divers acteurs tant humanitaires que de développement ; ainsi qu'avec la participation de quelques familles rapatriées et populations hôtes.

C'est ici l'occasion pour l'UNHCR et le PNUD d'exprimer vivement leurs remerciements à toutes les agences du Système des Nations Unies, les organisations non-gouvernementales nationales et internationales (ONGs), le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ; la Société Civile ainsi que les départements et directions étatiques du Burundi pour leurs contributions dans l'élaboration de ce Plan.

L'UNHCR et le PNUD remercient également leurs partenaires et tous les membres de leurs personnels respectifs au Burundi et au Bureau régional de coordination pour les réfugiés à Nairobi qui ont contribué à la préparation des parties narratives, financières et graphiques du présent document.

Production : UNHCR, Bureau régional de coordination pour les réfugiés (BRC), Nairobi, Kenya.

Conception graphique : Anna Minuto, Spécialiste principale de la gestion des informations, Bureau régional de coordination pour les réfugiés/ Centre de service régional du HCR à Nairobi, au Kenya

Les cartes reproduites dans cette publication n'impliquent aucune prise de position de la part du HCR quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Toutes les statistiques sont provisoires et sujettes à modification.

Pour plus d'informations sur la crise au Burundi, rendez-vous sur le site Web à l'adresse suivante: [data.unhcr.org/burundi](http://data.unhcr.org/burundi)

**PHOTO DE COUVERTURE :**

Enfants transportant de l'eau après la réhabilitation d'un point d'eau au profit de leur communauté dans le cadre d'une initiative de réintégration des rapatriés dans la commune de Gisuru.

© OIM/ Amber Christino

# Table des matières

## **Plan conjoint de retour et de réintégration des rapatriés au Burundi**

Introduction	5
Contexte	6
Champ d'application du Plan	9
Mise en relation des cadres d'aide humanitaire et de résilience	12
Analyse des besoins	14
Stratégie et réponse planifiée	20
Partenariat et coordination	27
Besoins financiers	29

## RÉPONSE PLANIFIÉE 2019

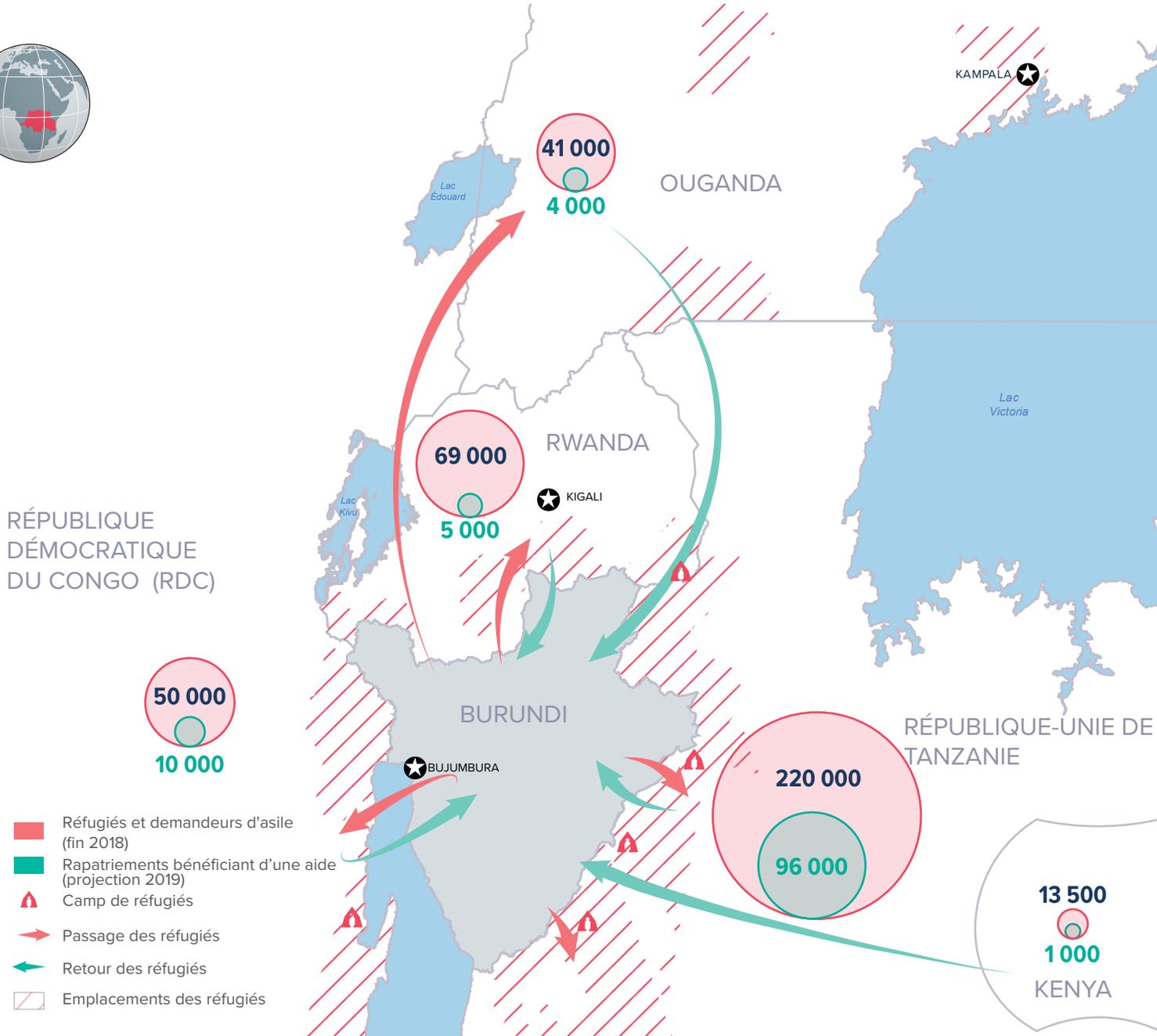
**116,000**  
RAPATRIEMENT DE  
RÉFUGIÉS PRÉVUS EN  
2019

**74,000**  
RÉFUGIÉS ASSISTÉS  
AU RETOUR &  
RETOURS SPONTANÉS  
(ESTIMATION) EN  
2017-2018

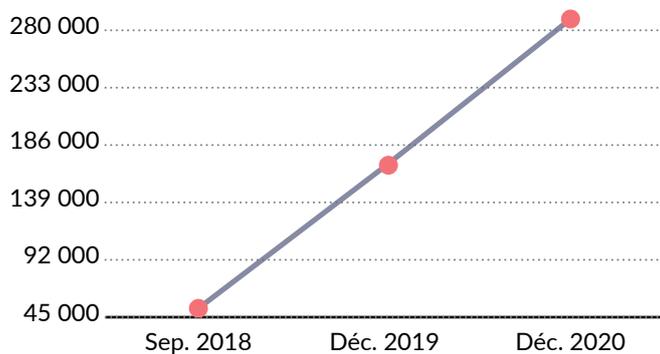
**82,000**  
COMMUNAUTÉS  
LOCALES DANS LES  
ZONES DE RETOURS

**77,9 M\$**  
BESOINS FINANCIERS  
EN 2019

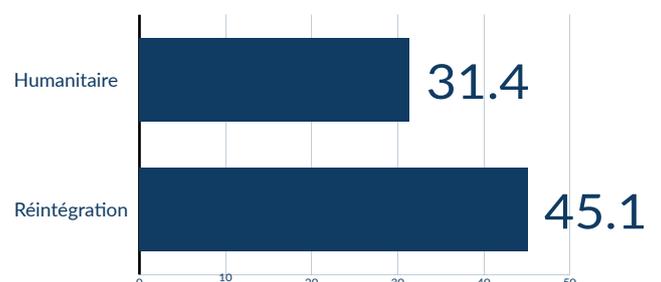
**19**  
PARTENAIRES  
IMPLIQUÉS



Courbe de tendance des rapatriements 2018 - 2020



Besoins en millions



\* Les 11,1 M\$ affectés aux rapatriés au titre du HRP 2019 seront alloués en complément aux interventions immédiates en faveur des réfugiés rapatriés.

# Introduction

Le Plan conjoint de retour et de réintégration des rapatriés est un plan d'intervention intégré inter-agences, comprenant des composantes axées respectivement sur l'assistance humanitaire et l'aide au développement. Il a été conçu en vue d'assurer un rapatriement volontaire et digne des réfugiés burundais de la sous-région qui ont librement opté de revenir s'installer dans leur pays d'origine. Ce plan vise à promouvoir la résilience et la réintégration effective au Burundi.

Il s'agit d'un plan conjoint inter-agences et dont les enjeux sont considérables, que ce soit pour les rapatriés Burundais, pour les personnes vulnérables de la population d'accueil, mais aussi pour renforcer la cohésion sociale, la paix et la stabilité de la région des Grands Lacs dans son ensemble.

Les derniers développements survenus au Burundi en 2017 et 2018 ont permis de mettre en place des solutions durables pour les personnes déplacées depuis avril 2015. Quelques 77 000 réfugiés burundais ont ainsi bénéficié d'une aide au retour volontaire depuis la Tanzanie, le Kenya et la République Démocratique du Congo (sans compter les réfugiés revenus au pays de leur propre chef en provenance du Rwanda et éventuellement de l'Ouganda). Le Burundi a accompli des progrès notables pour stabiliser le pays depuis la crise de 2015, et l'échéance de mai 2020, date prévue de tenue des prochaines élections générales (présidentielles, législatives et communales), permettra de mesurer leur vraie portée. Néanmoins, la situation politique et socioéconomique difficile que traverse le

pays continue d'avoir des effets néfastes sur la vie des Burundais, et notamment des rapatriés qui comptent parmi les segments les plus vulnérables de la population. Durant la réunion tripartite réunissant le Burundi, la Tanzanie et le HCR en mars 2018, le retour annoncé de 72 000 réfugiés Burundais en 2018 ne s'est pas pleinement concrétisé. En effet, plusieurs contraintes ont empêché ce pronostic de se réaliser. D'une part, les capacités de transfert et d'accueil se sont révélées insuffisantes, d'autre part, la suspension temporaire de l'opération de rapatriement librement consenti de la Tanzanie vers le Burundi, intervenue en octobre 2018, suite à l'exigence des autorités burundaises de n'autoriser que les ONGs étrangères s'étant conformées à la nouvelle Loi à fonctionner dans le pays.

Au regard de ce qui est ci-haut mentionné, il est impératif que les acteurs de la réponse humanitaire et du développement aussi bien au niveau provincial que municipal oeuvrent de concert pour soutenir un processus de pérennisation des retours et de la réintégration des rapatriés. Le processus de réintégration devrait permettre aux rapatriés de revenir au pays dans des conditions de sécurité et de dignité et de pleinement jouir des mêmes droits que tous les autres citoyens burundais. A cet égard, il est fondamental que la cohésion sociale demeure au cœur de la conception des projets de réintégration et de réinsertion en faveur des rapatriés burundais qui sont les premiers bénéficiaires de ce plan conjoint.

# Contexte

Aujourd'hui, le HCR ne promeut pas le rapatriement mais facilite le retour des réfugiés burundais qui souhaitent exercer ce droit fondamental. Ce droit est une décision prise de manière volontaire, basée sur un choix informé, librement consenti, et le rapatriement doit se faire dans des conditions de sécurité et de dignité.

La crise socio-politique prolongée à laquelle le Burundi est confronté a limité la croissance économique du pays. La situation de 2015 avait ralenti la trajectoire de développement économique, ce qui a affecté la consolidation de la paix et la cohésion sociale. Selon le rapport sur le développement humaine de 2018, le Burundi est placé au 185ème rang sur les 189 pays répertoriés à l'échelle de l'indicateur de développement humain (IDH) de 2017. Par ailleurs, le revenu national brut (RNB) par habitant y a diminué d'environ 32 % entre 1990 et 2017. En outre, en dépit des efforts du gouvernement, le niveau moyen de pauvreté dans les zones rurales établi à 72,9 % en 2018 reste élevé. L'insuffisance de la productivité agricole (la plus faible de la région) et l'inadéquation des capacités de traitement et de valeur ajoutée, associées à un déséquilibre des

échanges commerciaux, à un accès médiocre à l'électricité (4 %) ainsi qu'à l'aggravation des impacts du changement climatique (sécheresse, inondations, glissements de terrain et érosion) sont autant de facteurs qui continuent de ralentir la croissance économique.

L'économie reste fortement tributaire de l'agriculture, qui représente plus du tiers de la production intérieure brute (PIB) du pays. Classé 171ème sur 181 pays en matière de résilience face aux catastrophes naturelles et au changement climatique, selon le Notre Dame Global Adaptation Initiative, le Burundi est extrêmement vulnérable aux chocs extérieurs tels que la sécheresse, l'érosion des sols, les glissements de terrain, les inondations, les vents violents, les pluies torrentielles et les conflits liés à la terre qui en découlent. Bien que les récoltes de la saison agricole 2018 aient été meilleures que celles des années précédentes, un nombre considérable de personnes sont toujours confrontées à une insécurité alimentaire aiguë, et ceci même pendant et après les périodes de récolte.

## Rapatriement de réfugiés burundais prévu

	Rapatriement ayant bénéficié d'une aide au 31 décembre 2018	Rapatriement devant bénéficier d'une aide et rapatriement spontané au 31 décembre 2019
DRC	88	10 000
Rwanda	-	5 000
Tanzanie	57 867	96 000
Ouganda	2	4 000
Kenya	586	1 000
Autres	3	-
<b>Total</b>	<b>58 546</b>	<b>116 000</b>

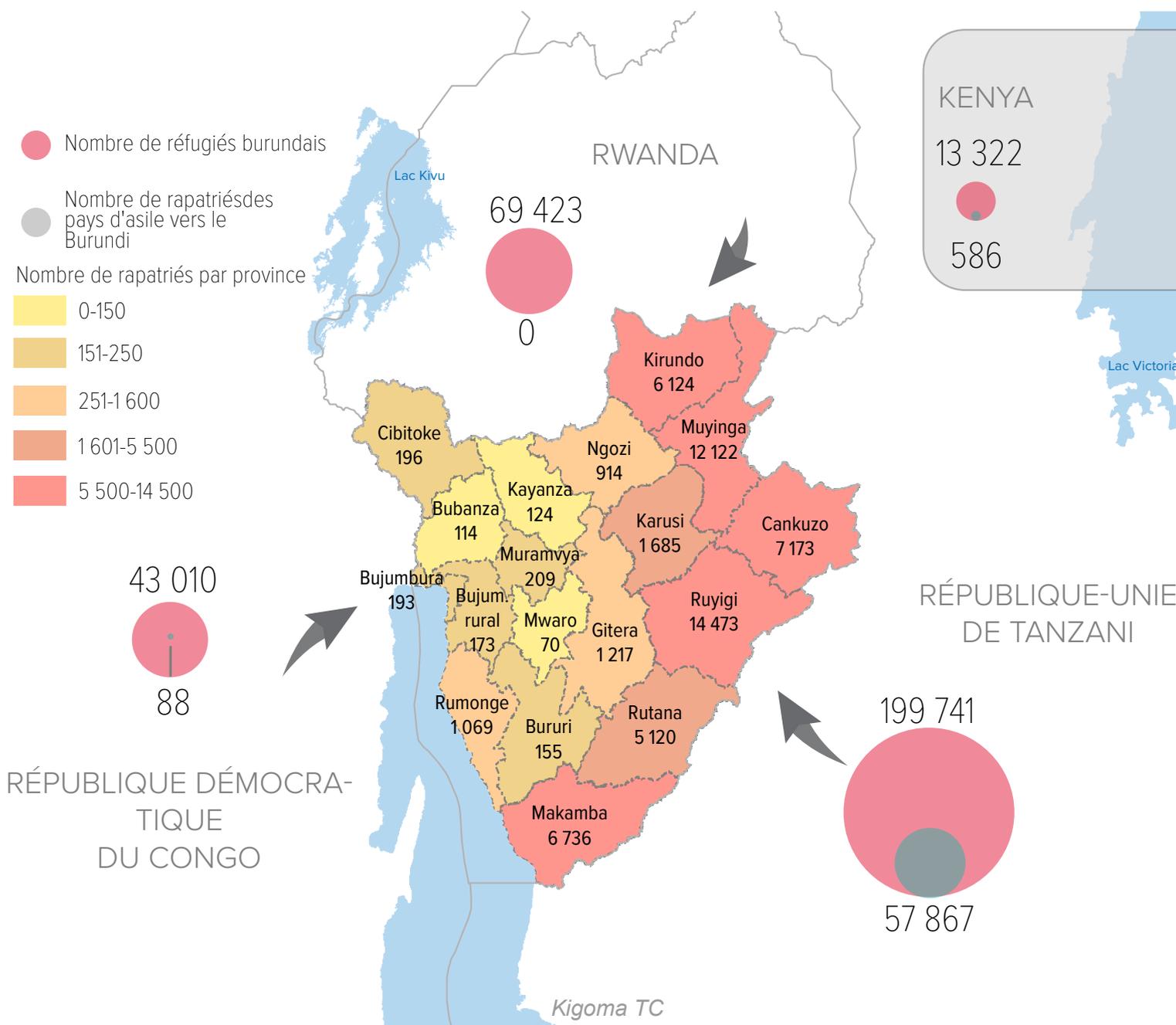


Le retour des réfugiés et les nouveaux déplacements de populations exercent une pression supplémentaire sur des communautés burundaises déjà extrêmement vulnérables et fragiles. La plupart des réfugiés qui se sont rapatriés volontairement des pays limitrophes sont principalement originaires des provinces de Makamba, Kirundo, Ruyigi, Muyinga, Cankuzo et Rutana.

En l'occurrence, ces provinces comptent parmi les plus pauvres du pays. Touchées par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique, elles ne disposent pas de l'infrastructure sociale et économique nécessaire à une

réintégration durable des rapatriés. De plus, ces provinces abritent le plus grand nombre de déplacés internes, de personnes souffrant d'insécurité alimentaire et de victimes de catastrophes naturelles (Plan De Réponse Humanitaire de 2019). Les défis auxquels sont confrontés les localités qui accueillent le plus grand nombre de rapatriés incluent notamment:

- le manque de ressources financières;
- l'insuffisance de mécanismes d'adaptation pour faire face à l'insécurité alimentaire;



- l'inadéquation des programmes générateurs de revenus destinés à aider les populations rurales dans la diversification de leurs moyens de subsistance;
- l'exiguïté des terres et l'absence de mesures d'indemnisation des familles dont les biens ont été expropriés;
- les préoccupations relatives à la protection et de couverture des besoins pour le transit à partir des pays d'asile;
- les défis posés dans le repérage des localités d'accueil des rapatriés et l'identification des besoins de ces derniers en matière de protection et d'assistance matérielle;
- la nécessité qui en résulte d'adopter une approche modérée afin d'obtenir l'inclusion du retour dans les systèmes de réponse nationale;
- la considération des besoins spécifiques des femmes et des enfants au sein des rapatriés;
- la nécessité de renforcer l'éducation ainsi que la fourniture en eau, en hygiène et assainissement (WASH) en tant que services de base pour garantir la durabilité des retours;
- le risque de déclenchement de nouveaux mouvements de population si les services de base et de protection ne sont pas garantis dans les localités d'origine des réfugiés rapatriés.

## Champ d'application du Plan

Le Plan conjoint de retour et de réintégration des rapatriés 2019 est une réponse intégrée visant à faire face, dans l'immédiat, aux défis en matière d'aide humanitaire. Sur le long terme, ce plan répond aux besoins de résilience et de réintégration des rapatriés burundais qui retournent volontairement dans leur pays d'origine depuis la Tanzanie, la République Démocratique du Congo, le Rwanda, l'Ouganda ou le Kenya, ainsi qu'à ceux des communautés vulnérables au sein desquelles ils reviennent s'installer.

Le Plan devrait cibler les catégories de personnes suivantes:

- 190 000 rapatriés burundais répartis de la manière suivante:
  - Un chiffre total de 74 000 comprenant approximativement 59 000 réfugiés assistés au retour au Burundi en 2017 et 2018 et qui n'ont pas bénéficié d'un appui adéquat à une réintégration effective;
  - 116,000 réfugiés pour un rapatriement en 2019 au départ des pays d'asile limitrophes.
- 82 000 membres des communautés d'accueil vivant dans les six principales provinces d'origine des réfugiés rapatriés : à savoir Ruyigi, Makamba, Musinga, Kirundo, Cankuzo et Rutana, qui présentent un niveau de vulnérabilité élevé (source OCHA).

Les rapatriés rentrés en 2017 et 2018 ont été pris en compte dans ce plan conjoint 2019 du fait de leur précarité et de l'absence d'appui adéquat à la réintégration. Le communiqué conjoint adopté à la suite de la réunion tripartite qui s'est tenue entre le Burundi, la Tanzanie et le HCR en mars 2018, prévoyait le rapatriement volontaire de 72 000 réfugiés burundais vivant en Tanzanie avant la fin de l'année. Comme indiqué, le nombre de réfugiés effectivement rapatriés n'a pas atteint le chiffre attendu en raison des facteurs énumérés précédemment. Au 31 décembre 2018, le

Burundi avait accueilli 58 546 réfugiés burundais ayant bénéficié d'un dispositif d'aide au retour, dont près de 45 000 pour la seule année 2018. Parmi ceux-ci, 586 réfugiés burundais ont été rapatriés du Kenya dans le cadre d'un programme de retour par voie aérienne, tandis que 88 réfugiés burundais vivant en RDC ont reçu une aide pour rentrer chez eux en 2017 et 2018.

Rapatriés Spontanés:

Le total de retours spontanés de réfugiés est difficile à estimer du fait que ces retours se font en dehors du cadre du rapatriement organisé par le HCR. Cependant, quelques 8 000 cas ont été comptabilisés au titre du suivi de la

## SOUTIEN AUX PAYS D'ORIGINE ET RAPATRIEMENT VOLONTAIRE

Le rapatriement librement consenti effectué dans la sécurité et la dignité reste la solution privilégiée pour la grande majorité des réfugiés. Les priorités absolues sont les suivantes : promouvoir des conditions propices au rapatriement volontaire dans le respect du principe de non-refoulement, permettre aux réfugiés de choisir librement et en connaissance de cause la solution du rapatriement et obtenir le soutien en vue de garantir un rapatriement dans de bonnes conditions de sécurité et de dignité. Il est admis que le rapatriement librement consenti ne devrait pas nécessairement être subordonné à l'application de solutions politiques dans le pays d'origine, et ceci afin de ne pas entraver l'exercice du droit au retour par les réfugiés. Il est également admis qu'il existe des situations dans lesquelles les réfugiés rentrent volontairement au pays en dehors du contexte des programmes officiels de rapatriement librement consenti. Or, cette démarche nécessite aussi d'être soutenue. Si la responsabilité du rapatriement librement consenti dans de bonnes conditions incombe avant tout au pays d'origine des réfugiés concernés, la communauté internationale dans son ensemble doit se tenir prête à fournir son appui au processus, en vue notamment de favoriser la viabilité du retour.

En conséquence et sans préjuger du soutien continu apporté aux pays hôtes, ce plan suggère que la communauté internationale toute entière contribue en ressources et en compétences pour aider les pays d'origine, sur leur demande, à s'attaquer aux causes profondes, à lever les obstacles au retour et à mettre en place les conditions favorables au rapatriement librement consenti. Ces efforts prendront en compte les mécanismes politiques et techniques existant pour coordonner les interventions humanitaires, de consolidation de la paix et de développement, et seront conformes au Programme de développement durable à l'horizon 2030, en visant de ne laisser personne pour compte. La bonne pratique en la matière préconise que les États d'asile et d'origine des réfugiés et le HCR concluent des accords tripartites pour faciliter le rapatriement librement consenti et fournir un appui à la réintégration.

En outre, les États et les parties prenantes concernées apporteront des ressources et des compétences pour aider les pays d'origine, à leur demande, à renforcer leurs capacités sociales, politiques, économiques et juridiques en vue d'accueillir et de réintégrer les réfugiés rapatriés. En particulier, une attention assidue sera donnée aux populations à risque, à savoir les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées. De plus, un appui au développement, aux moyens de subsistance et aux problèmes fonciers.

protection des civils en 2017. Il semblerait que les retours spontanés se soient poursuivis en 2018, notamment à partir du Rwanda. Cette population a été prise en compte dans le Plan conjoint de retour et de réintégration des rapatriés 2019 étant donné qu'à ce jour, celle-ci n'a reçu aucun soutien ciblé en matière de réintégration.

A la fin 2018, plus de 391 000 réfugiés burundais vivaient toujours en exil en Tanzanie, en Ouganda, au Rwanda, en République démocratique du Congo, au Kenya, au Mozambique, au Malawi, en Afrique du Sud et en Zambie. Il est important de noter que ce nombre inclut certains réfugiés qui ont quitté avant avril 2015. En 2019, 116 000 Burundais pourraient choisir de rentrer volontairement au pays, dont 96 000 de la Tanzanie, 10 000 de la RDC, 5 000 du Rwanda, 4 000 de l'Ouganda et 1 000 du Kenya.

L'absence de mobilisation des ressources adéquates pour répondre aux besoins de ces rapatriements annoncés risque d'aggraver les défis en termes de protection et de réintégration auxquels sont déjà confrontés les réfugiés qui ont déjà été rapatriés. Ce manque de ressources risque de compromettre les avancées réalisées notamment en déclenchant un nouvel exode des rapatriés. A défaut de réintégration effective, ils risquent de repartir en exil.

Par ailleurs, si un plus grand nombre de réfugiés burundais vivant en RDC, au Rwanda ou en Ouganda venaient à manifester leur intention de retour, le taux de rapatriement augmenterait. Cela remettrait à l'ordre du jour la nécessité de procéder sans tarder à l'extension et à la modernisation des installations d'accueil budgétisées dans le plan, et exigerait un appui nécessaire à la réintégration de la part de la communauté internationale.

Dans un contexte de crises récurrentes et prolongées, l'adoption d'une approche purement humanitaire à court terme sans prendre en compte les enjeux plus vastes de résilience et de développement requérant une réintégration effective, sera infructueuse et inefficace. Une démarche uniquement inscrite dans l'assistance à court terme nuirait à la réalisation de résultats collectifs en termes de vies sauvées, de stabilisation et de rétablissement communautaire, de renforcement de la résilience et de création de mécanismes de prévention efficaces. Une réponse cohérente ne peut être développée que dans un contexte d'interventions pluriannuelles.

La communauté internationale a reconnu la nécessité d'apporter un appui global au processus de réintégration des rapatriés au Burundi et d'exploiter les synergies par la mise à profit du lien entre l'assistance humanitaire et l'aide au développement. Ce plan d'intervention a pour but de réaliser ces synergies en établissant un lien entre les différentes interventions à mener au titre de l'assistance humanitaire, de l'aide au développement et du renforcement de la résilience.

# Mise en relation des cadres d'aide humanitaire et de résilience

La nature intégrée des objectifs de développement durable exige une nouvelle approche, qui place la recherche de solutions durables pour les personnes déplacées au centre du programme de développement. Le Plan conjoint de retour et de réintégration des rapatriés reflète ce changement de perspective. Le Plan est également la manifestation tangible du Pacte mondial sur les réfugiés. Celui-ci appelle explicitement à la mobilisation des appuis pour assurer un rapatriement dans des conditions de sécurité et de dignité, la

reconnaissance que le rapatriement librement consenti n'est pas nécessairement sujet à la recherche de solutions politiques dans le pays d'origine, afin de ne pas priver les réfugiés du droit de retour dans leur propre pays. Le Plan contribue également à rendre opérationnelle la « nouvelle façon de travailler » qui offre un moyen concret d'éliminer les obstacles superflus de la collaboration entre l'assistance humanitaire et l'aide au développement en vue de réaliser des progrès significatifs et durables. Il met l'accent sur les

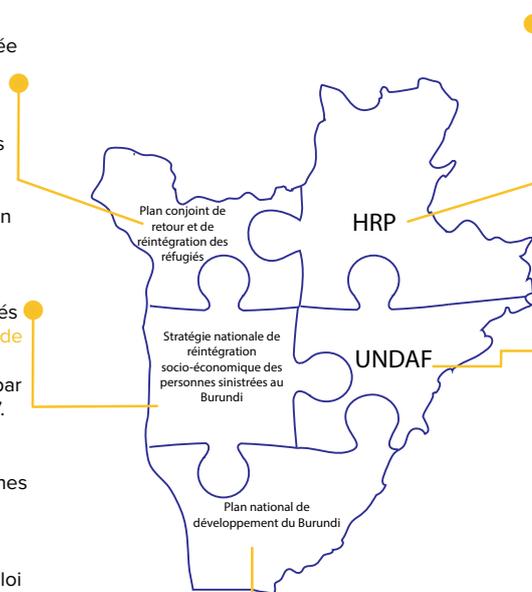
## BURUNDI: PLAN HUMANITAIRE ET PLAN DE DÉVELOPPEMENT POUR 2019

### ALIGNEMENT DU PLAN CONJOINT DE RETOUR ET DE RÉINTÉGRATION DES RÉFUGIÉS SUR D'AUTRES PLANS

Le **Plan conjoint de retour et de réintégration des rapatriés** est une réponse intégrée visant à faire face, dans l'immédiat, à la situation en matière d'aide humanitaire. A long terme, il répond aux besoins de résilience et de réintégration des rapatriés burundais qui rentrent volontairement au Burundi depuis les pays d'asile ainsi qu'à ceux des communautés vulnérables au sein desquelles ils reviennent s'installer.

Les objectifs du Plan sont solidement ancrés et compatibles avec la **Stratégie nationale de réintégration socio-économique des personnes sinistrées 2017-2021**, adoptée par le Conseil des ministres burundais en 2017. Celui-ci poursuit les trois principaux buts suivants :

- (i) réintégrer les rapatriés et autres personnes sinistrées dans leur communauté ;
- (ii) améliorer les moyens de subsistance économiques en offrant un accès aux marchés locaux et aux opportunités d'emploi formel et informel ;
- (iii) donner les moyens de revenir en tant que membres pacifiques et productifs de la communauté.



Le Plan est également aligné sur les objectifs généraux du **Plan d'intervention humanitaire 2019**, qui visent à fournir une assistance d'urgence aux populations les plus vulnérables afin de les aider à satisfaire leurs besoins immédiats et de renforcer leur résilience. Celui-ci cible les provinces les plus vulnérables qui comptent le plus grand nombre de déplacés et de rapatriés en situation d'insécurité alimentaire ainsi que les victimes de catastrophes naturelles, aspects qui sont également l'objet du Plan présent.

Ce plan est conforme à l'objectif global de l'**UNDAF du Burundi (2019-2023)** visant à garantir l'inclusion de tous. Les membres de l'équipe pays des Nations Unies au Burundi réaffirment leur engagement commun à travailler avec et au profit des communautés et des groupes à risque de marginalisation ou d'oubli du processus de développement national, à savoir les réfugiés, les réfugiés rapatriés, les déplacés, les déplacés rapatriés, les communautés d'accueil vulnérables et les personnes à risque d'apatridie.

Le Plan s'inscrit au titre des objectifs décrits ci-après du **Plan national de développement pour la période 2018-2027** :

- (i) protection juridique des rapatriés dans les zones

partenariats entre les institutions des Nations Unies, les ONG internationales, nationales et le secteur privé, les acteurs de la société civile et les gouvernements.

Les objectifs du Plan sont solidement compatibles avec la Stratégie nationale de réintégration socio-économique des personnes sinistrées 2017-2021, adoptée par le Conseil des ministres burundais en mai 2017, qui poursuit les trois principaux objectifs suivants: (i) réintégrer les rapatriés et les personnes sinistrées dans leur communauté d'origine; (ii) améliorer leurs moyens de subsistance économiques en leur offrant un accès aux marchés locaux et aux opportunités d'emploi formel et informel; et (iii) leur donner les moyens de retrouver leur ancienne vie en tant que membres pacifiques et productifs de la communauté. Le Plan s'inscrit également dans les objectifs décrits ci-après du Plan national de développement pour la période 2018-2027: (i) la protection juridique des rapatriés dans les zones de réintégration; (ii) le renforcement des conditions de sécurité dans les communautés d'accueil; (iii) l'appui au processus de rapatriement.

En outre, le Plan est conforme à l'objectif global du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) du Burundi (2019-2023) visant à garantir qu'aucune personne ne soit laissée pour compte. Dans l'UNDAF, les membres de l'équipe pays des Nations Unies au Burundi réaffirment leur engagement commun à travailler avec et au profit des communautés et des groupes qui risquent d'être marginalisés du processus de développement national, à savoir les réfugiés, les rapatriés, les déplacés internes, les retournés, les communautés d'accueil vulnérables et les personnes qui risquent de devenir apatrides.

A cours de la phase de programmation de l'UNDAF, les institutions des Nations Unies présentes au Burundi se sont explicitement engagées à répondre aux besoins de ces catégories de personnes à risque d'être laissées

pour compte, en adoptant des mesures d'intervention ciblées visant à assurer l'inclusion sociale et le renforcement de leur résilience. En fin de compte, l'objectif est que chaque personne à risque au sein de la communauté puisse pleinement exercer ses droits en tant qu'individu et membre à part entière de la société burundaise.

Le Plan est également aligné sur les objectifs généraux du Plan de réponse humanitaire 2019, qui visent à fournir une assistance d'urgence aux populations les plus vulnérables afin de les aider à satisfaire leurs besoins immédiats et à renforcer leur résilience. Celui-ci cible les provinces les plus vulnérables, qui comptent le plus grand nombre de déplacés et de rapatriés en situation d'insécurité alimentaire ainsi que les victimes de catastrophes naturelles, également l'objet du présent Plan.

Le Plan repose sur une approche globale de la société, basée sur la communauté et devra être mis en œuvre en étroite collaboration avec les autorités communales, provinciales et nationales ainsi que les ministères concernés dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la protection sociale et des droits de l'homme. En tant que tel, le Plan s'appuie sur un suivi quotidien en matière de protection et sur des évaluations participatives des rapatriés dans leur région de retour, à l'aide d'une approche méthodologique d'intégration basée sur des critères d'âge, de genre et de diversité (AGDM).

Les activités de réintégration prévues au titre de ce plan sont guidées par la décision du Secrétaire général concernant la recherche de solutions durables au problème des rapatriés. Ce cadre fournit les principes pour l'engagement des Nations Unies tout au long du processus de recherche de solutions durables. Il réaffirme, entre autres, la responsabilité incombant à

l'État d'appuyer les autorités nationales et locales ainsi que la société civile nationale pour veiller à ce qu'elles dirigent et s'approprient le processus en question. Les politiques, décisions et programmes touchant aux solutions durables doivent être fondés sur une approche orientée sur les droits des rapatriés, prenant à cœur leurs intérêts et respectant le principe d'innocuité. Ce principe est une approche éthique dans la mise en place de programme. Préalablement approuvé par les partenaires opérant dans des contextes humanitaires, il exprime la volonté de s'assurer que l'aide accordée aux civils ne cause ni l'aggravation d'une situation existante ni la création de problèmes nouveaux.

Le principe fondamental du Plan est de renforcer la capacité d'absorption et de résilience des communautés touchées par le déplacement. Un objectif corollaire est la réduction des tensions entre les membres de la communauté, les rapatriés et autres populations vulnérables, telles que les personnes déplacées internes, situation où les ressources déjà rares sont d'autant plus sollicitées par les nouveaux arrivants.

Un appui conséquent des donateurs et des autres parties prenantes est une condition préalable à la réintégration durable des rapatriés, que ce soit pour ceux déjà présents que pour les futurs retours planifiés. Le Cadre de résilience des Nations Unies pour le Burundi identifie le traitement des personnes ayant subi le déplacement comme une priorité pour renforcer la résilience au Burundi.

Le Plan conjoint de retour et de réintégration des rapatriés est également lié au Plan régional d'intervention en faveur des réfugiés du Burundi pour la période 2019-2020 et aux Plans d'intervention en faveur des réfugiés propres aux pays d'asile, essentiellement la RDC, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda. A partir de ces derniers, le plan d'intervention inter-agences a été établi pour les 347 000 réfugiés burundais vivant dans les pays d'asile au début de l'année 2019. Les Plans d'intervention en faveur des réfugiés de ces pays comprennent chacun un chapitre spécifique au sujet des solutions durables envisagées et du retour des rapatriés présagés.

## Analyse des besoins

Au cours de l'année, le suivi de la protection des rapatriés a montré que les rapatriés n'étaient soumis à aucune discrimination dans l'exercice de leurs droits en raison de leur statut. Cependant, ceux-ci ont été confrontés à plusieurs défis liés à leur réintégration socio-économique, les-dits défis qui sont priorisés dans la réponse de 2019.

### Protection

Les données recueillies à travers le suivi de protection indique que 60% des rapatriés vivent dans des abris totalement ou partiellement détruits. 56% des foyers rapatriés n'ont pas accès aux soins de santé de base et 46 % n'ont pas les moyens de se procurer de l'eau potable. 87 % n'ont pas les moyens de se procurer des biens domestiques alors que 82% n'ont pas les moyens d'obtenir du bois de chauffe.

**18%** des ménages de rapatriés présentent des vulnérabilités, avec le plus souvent des membres de la famille handicapés et/ou atteints de maladies chroniques<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Données de surveillance de la protection des rapatriés fournies par le HCR, décembre 2018

### Les femmes rapatriées victimes de violence basée sur le genre:

Compte tenu des conditions socio-économiques très précaires dans les zones de retour, les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables à la violence basée sur le genre. En effet, les données de suivi en matière de protection indiquent que: 60% des rapatriés vivent dans des abris totalement ou partiellement détruits; 56% des ménages de rapatriés n'auraient pas accès aux soins de santé; 46% d'entre eux n'ont pas les moyens de se procurer de l'eau potable; 79% ne peuvent pas se permettre de racheter quoi ce soit; 87% sont dans l'impossibilité d'acquérir des articles ménagers; 87% ne sont pas en mesure d'acheter des vêtements et 82% n'ont pas de quoi s'approvisionner en bois de chauffe ou en combustible.

Il n'existe pas de statistiques détaillées sur le nombre de femmes rapatriées touchées par l'effet cumulatif de ces résultats. Néanmoins, plusieurs rapatriées ont indiqué qu'à leur retour au Burundi, elles avaient été abandonnées par leur époux légitime ou par le membre familiale adulte masculin considéré comme conjoint de facto et responsable du ménage. Ce type de scénario expose les femmes burundaises rapatriées à la misère économique ainsi qu'à de multiples autres risques de protection. L'absence de signalement des cas de violence basée sur le genre est également lié au manque d'accès des victimes aux services de soins dans plusieurs zones de retour.

Les femmes perdent aussi souvent leur statut matrimonial dans le pays d'origine ou dans le pays d'asile. Il existe également des cas où un homme et une femme cohabitent sans disposer de certificat légal, une pratique illégale au Burundi, qui entrave leur réintégration et leur protection. Le cas échéant, lorsqu'un homme en exil rencontre une femme, il est susceptible de quitter sa femme légitime en la laissant sans aucune allocation et sans prendre aucun engagement à son égard. Conformément à la législation burundaise, il est nécessaire d'aider les autorités à traiter de tels cas, l'objectif étant en premier lieu de protéger les femmes et leurs familles.

### Accès à la terre pour un nombre limité de rapatriés:

Le fait de ne pas pouvoir accéder aux terres dans leurs zones de retour et de ne pas détenir le droit de location ou d'occupation diminue les perspectives de réintégration effective.

Les rapatriés qui rentrent dans les provinces frontalières avec la Tanzanie, comme Ruyigi, ont maintes fois signalé le manque de terres. Les rapatriés sont parfois obligés de louer des biens immobiliers parce qu'ils choisissent de retourner dans des régions d'où ils ne sont pas originaires. Ils espèrent également acheter des terres, pourtant leur situation économique défini par l'absence d'activités génératrices de revenus est un frein à cette réalisation. Cette précarité est un obstacle à l'autonomisation économique des rapatriés. Le fait qu'ils se réinstallent dans d'autres régions crée des défis pour les autorités administratives qui leur conseillent souvent de retourner dans les communes d'où ils sont initialement originaires. Toutefois, le Burundi laisse le libre choix d'installation de ses citoyens dans le pays, ce plan conjoint devrait appuyer la réintégration des rapatriés quelque soit la location du choix de leur installation.

“  
24% des rapatriés n'ont pas accès à la terre à leur retour au pays<sup>2</sup>  
”

<sup>2</sup> Données de surveillance de la protection des rapatriés fournies par le HCR, décembre 2018

57% des rapatriés sont des enfants  
1,059 enfants séparés de leur famille  
ou non accompagnés ont été identifiés,  
qui nécessitent une attention

#### Protection des enfants:

Les 1 059 enfants rapatriés séparés de leurs familles ou sont non accompagnés ont été identifiés et nécessitent une attention particulière. Il convient notamment de procéder à la recherche des familles et à la réunification familiale ou de trouver des solutions de

protection alternatives pour les enfants rapatriés dont la famille n'a pas été retrouvée.

#### Documents d'état civil, en particulier les actes de naissance:

Des milliers d'enfants rapatriés de la Tanzanie et d'autres pays ne détiennent pas d'acte de naissance légal lorsqu'ils entrent au Burundi. Ils détiennent une notification de naissance émise par les partenaires de santé intervenant dans les pays d'asile où ils sont nés. Cette notification de naissance n'a pas la même valeur juridique qu'un acte de naissance, que ce soit dans le système juridique tanzanien que burundais.

73% des enfants rapatriés n'auraient pas d'acte de naissance<sup>3</sup>

<sup>3</sup> Données de surveillance de la protection des rapatriés fournies par le HCR, décembre 2018



L'absence de délivrance d'acte de naissance officiel expose les enfants de rapatriés qui naissent hors mariage ou de parents de nationalités différentes à l'apatridie. En outre, les enfants sans certificat de naissance rencontrent des difficultés d'accès aux services sociaux, à la scolarisation et aux soins de santé après leur rapatriement.

## Éducation

Le manque de fournitures scolaires auxquels s'ajoute le nombre insuffisant de salles de classe est un problème majeur pour les enfants rapatriés dans leurs zones de retour. Les enfants rapatriés en âge d'être scolarisé ont indiqué qu'il leur était particulièrement difficile de s'inscrire en cours d'année scolaire, année débutant en

septembre. Les enfants rapatriés ont souvent été non scolarisés pendant de longues périodes et rentrent au Burundi après le début de l'année scolaire. Ne pouvant s'inscrire et parfois ne maîtrisant pas suffisamment le français pour être réintégrés dans le système éducatif formel, ils finissent souvent à contribuer aux moyens de subsistance de la famille plutôt que d'aller à l'école. En effet, les enseignants ont également indiqué que de nombreux enfants rapatriés avaient besoin de cours de rattrapage spéciaux en français afin d'atteindre le niveau nécessaire pour

<sup>4</sup> Données de surveillance de la protection des rapatriés fournies par le HCR, décembre 2018

“  
42% des enfants rapatriés n'ont pas accès à l'école primaire  
72% des enfants rapatriés n'ont pas accès à l'école secondaire”



reprendre l'école au Burundi. Les enfants ayant suivi l'ensemble de leur cursus scolaire en anglais en Tanzanie se voient encore plus fortement pénalisés. L'intervention du Ministère de l'Éducation est essentielle pour relever ces défis importants, entraves à la réintégration. Certaines écoles ont également fait part de leurs difficultés à établir les équivalences ou les niveaux de compétences acquises par les élèves rapatriés durant leur période d'exil. Enfin, selon les dernières évaluations des besoins inter-agences, les enfants rapatriés ont formulé des difficultés d'accès à l'eau potable et aux services d'hygiène. Comme il y a peu ou pas de points d'eau dans les écoles, les rapatriés se voient obligés d'aller chercher de l'eau chez leurs voisins.



## Sécurité alimentaire et nutrition

Le récent suivi post-distribution du PAM associé au suivi des rapatriés par le HCR a montré que l'aide apportée aux ménages au titre des kits d'assistance fournis aux rapatriés sous forme de rations trimestrielles s'est révélée insuffisante. Les vivres sont souvent partagés avec des proches et des amis dans les communautés de retour, par conséquent les rations distribués sont rapidement épuisées avant l'écoulement des trois mois prévus.

Cette situation est aggravée par l'insécurité alimentaire dans le pays: 17% de la population burundaise y est confrontée. Le pays est classée en phases 3 et 4 de l'analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) de juillet/septembre 2018 et nécessite à ce titre une assistance immédiate.

La réinstallation des rapatriés dans des provinces déjà touchées par l'insécurité alimentaire a ajouté une pression supplémentaire sur les ressources disponibles, ceci risque d'endommager la cohésion sociale si aucune intervention appropriée n'est entreprise. Outre la situation fragile en matière de sécurité alimentaire dans les zones de retour, le déclin de l'économie résulte par une augmentation du chômage chez les jeunes. A cela s'ajoute, les réductions budgétaires affectant principalement les services sociaux de base. Ces différents aspects expliquent la chute des moyens de subsistance des ménages les plus vulnérables dans les six (6) provinces ciblées (Kirundo, Muyinga, Ruyigi, Makamba, Cankuzo et Rutana). Ces mêmes provinces sont visées par le Plan de Réponse Humanitaire (HRP) 2019 où la population a besoin d'un soutien humanitaire et d'un retablissement rapide en 2019.

Par conséquent, il est nécessaire de fournir une assistance supplémentaire au-delà de la période initiale des trois mois, en particulier pour les rapatriés qui ne peuvent pas disposer aisément d'un accès à la terre ou qui sont retournés au Burundi durant la morte-saison agricole. Une aide supplémentaire apportée aux moyens de subsistance devrait faciliter la réintégration des rapatriés en atténuant les problèmes multiples auxquels ils sont confrontés, en particulier pendant la période de soudure c'est-à-dire en attendant la prochaine récolte.

L'accès à l'eau et à l'assainissement dans les zones de retour constitue également un défi important, en particulier dans les lieux présentant des risques élevés de maladies d'origine hydrique, notamment le choléra.

<sup>5</sup> FEWS NET decembre 2018

## Santé

Bien que la plupart des rapatriés aient déclaré avoir accès à des services de santé, cet accès est limité dans certaines communes de retour en raison du manque de personnel médical et des

longues distances que les rapatriés doivent parcourir pour se rendre au centre de santé le plus proche. L'accès aux services de soins de santé proposé aux rapatriés est coûteux et le filet de protection sociale précédemment assuré aux ménages les plus démunis sur le plan économique n'existe plus.

72% des rapatriés ont accès aux centres de santé.<sup>6</sup>

## Moyens de subsistance

Les ménages de rapatriés sont souvent obligés de monayer leurs rations pour répondre à des besoins non satisfaits tels que l'hébergement et d'autres dépenses liées à la santé, à l'éducation, au bien-être ou à la survie au quotidien. Les principales lacunes dont souffrent ces familles sont le manque d'intrants agricoles, l'absence d'un encadrement nécessaire dans la relance agricole, celle-ci permet de démarrer une production alimentaire soit pour une vente aux marchés soit pour une consommation personnelle.

93% des chefs de ménages des rapatriés ont accès aux moyens de subsistances<sup>1</sup>

L'accès limité à la terre affaiblit leurs capacités en termes de génération de revenus. Il est nécessaire de diversifier les sources de revenus des ménages qui dépendent essentiellement de l'agriculture pour survivre. Aussi, les provinces de retour offrent des possibilités limitées d'exercer des activités économiques en dehors du secteur agricole.

## Abris

Le suivi de la protection dans les principales zones de retour a montré que les rapatriés, dans leur grande majorité, ont récupéré leurs biens (terres, maisons, etc.) même si beaucoup sont soit illégalement occupés, soit détruits, inhabitables ou impraticables. Les rapports établis à ce sujet ont également indiqué qu'une grande partie de ces rapatriés ont été contraints, à leur retour, de loger chez des proches ou des amis.

En particulier, les rapatriés ayant des besoins spéciaux, tels que les personnes âgées et les enfants sont identifiés lors de l'arrivée puis transférés dans des zones de retour où ils sont confrontés à toutes sortes de difficultés en termes d'accès au logement, aux terres cultivables ou aux moyens de subsistance. Il n'existe pas de projet national d'aide aux rapatriés personnes âgées qui

retournent dans leur pays d'origine. Par conséquent, ces derniers appartiennent à la catégorie des personnes les plus à risque de devenir des sans-abri. Outre les personnes âgées et les enfants, il convient de prêter une attention particulière aux femmes, notamment celles qui sont chefs de ménage, célibataires, divorcées ou séparées, et de tenir compte de leurs problèmes spécifiques d'accès au logement et à la terre.

49% des rapatriés ont rapporté qu'ils n'ont pas accès à leurs anciennes maison<sup>6</sup>

<sup>6</sup> Données de surveillance de la protection des rapatriés fournies par le HCR, décembre 2018

# Stratégie et réponse planifiée

## Stratégie globale

Le Plan conjoint de retour et de réintégration des rapatriés 2019 est un plan d'intervention inter-agences intégré, comprenant des composantes axées respectivement sur l'assistance humanitaire et l'aide au développement. Il a été conçu pour offrir un rapatriement sûr et digne aux rapatriés burundais et promouvoir leur résilience et leur réintégration durable. La composante réintégration du Plan est alignée sur l'UNDAF 2019-2023 du Burundi, qui vise à contribuer au renforcement des capacités de résilience et de rétablissement rapide du pays par la mise en œuvre de la Stratégie nationale de réintégration socio-économique des personnes sinistrées au Burundi, notamment par la promotion de solutions durables en faveur de la réintégration des rapatriés. En outre, le Cadre de résilience des Nations Unies pour le Burundi prévoit d'accompagner les autorités du Burundi dans la recherche de solutions permettant d'éliminer définitivement les causes des déplacements. Par conséquent, le Plan met en œuvre le Cadre de résilience des Nations Unies pour le Burundi et la « nouvelle façon de travailler », réduisant ainsi le fossé entre l'assistance humanitaire, l'aide au développement et la consolidation de la paix.

Par le biais de ce plan, les agences humanitaires et de développement, en collaboration avec les autorités burundaises, répondront de concert aux besoins des rapatriés et renforceront leur résilience à long terme. Une attention particulière sera donnée aux femmes, aux enfants, aux jeunes et aux personnes marginalisées. Les besoins ainsi répertoriés portent sur les aspects suivants:

- Assurer l'accueil des rapatriés de manière digne et efficace, notamment en termes d'enregistrement et de documentation, d'identification, de soutien à la frontière et dans les centres de transit, de transport et de fourniture d'une assistance immédiate aux plus vulnérables.
- Créer un environnement sûr et garantir l'accès des rapatriés aux services sociaux de base (en nourriture, abris, eau, hygiène et assainissement, santé et nutrition, éducation et protection) ainsi qu'aux infrastructures essentielles, aux activités génératrices de revenus et aux opportunités d'autonomisation.
- Garantir dans les zones de retour des solutions durables pour toutes les populations ayant été affectées par le déplacement,
- Soutenir et renforcer les acteurs sociaux susceptibles de faciliter les efforts de médiation et de résolution pacifique des conflits.
- Renforcer l'état de droit et créer les conditions d'un accès sécurisé à la justice et aux services de soutien administratif et juridique, en mettant un accent particulier sur l'enregistrement des naissances des enfants nés en asile.
- Accorder une attention particulière aux besoins spécifiques des enfants et des adolescents, garçons et filles, en terme de participation aux initiatives communautaires pour la consolidation de la paix et de la cohésion sociale.

# Réponse planifiée

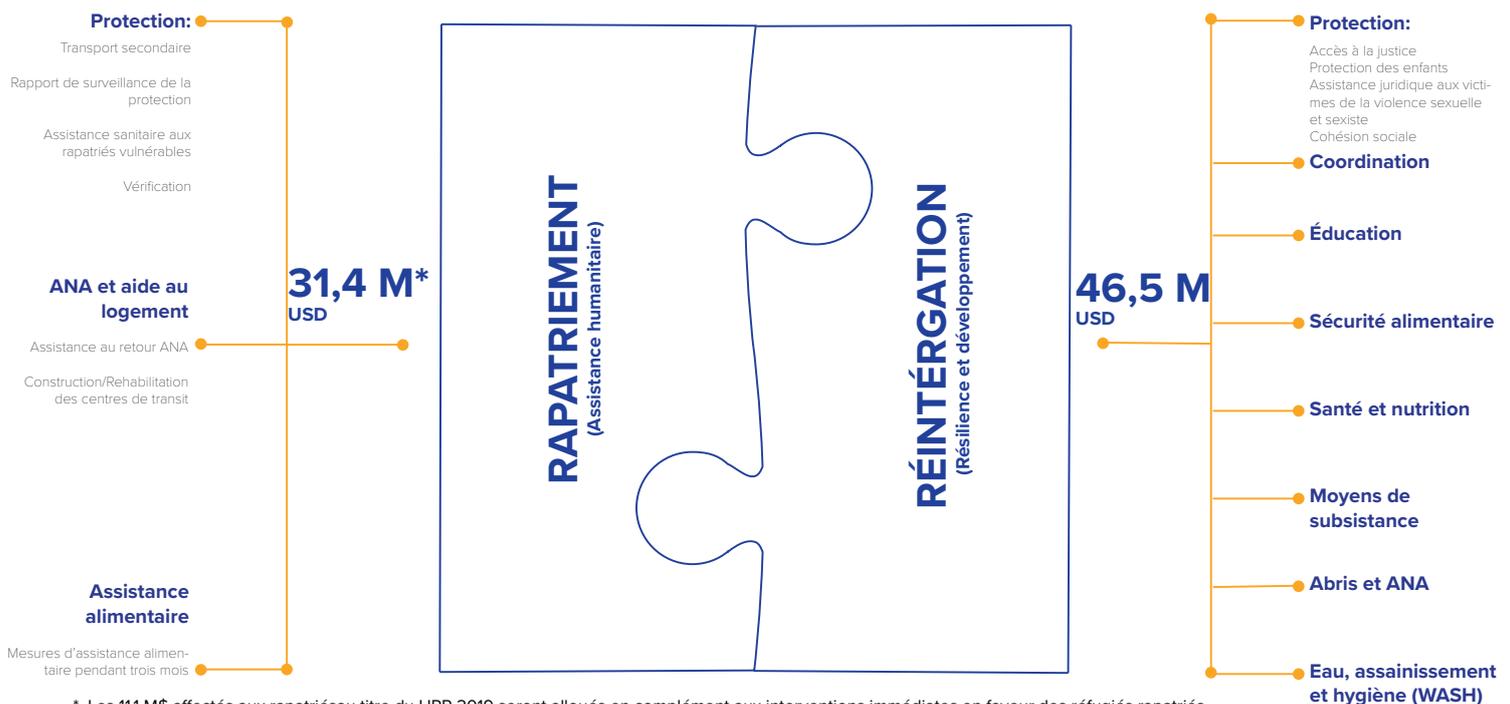
L'objectif primordial du Plan conjoint de retour et de réintégration des rapatriés 2019 est de faire respecter l'exercice du droit au retour volontaire pour tous les rapatriés burundais tout en favorisant leur réintégration socio-économique effective ainsi que leur accès aux services sociaux de base sans discrimination dans un environnement propice d'exercice de leurs droits. La réponse planifiée pour 2019 sera axée sur des activités de réintégration ciblées devant être conduites dans les zones qui accueillent le plus grand nombre de rapatriés.

Suite à une évaluation réalisée en 2018, le montant actuel des sommes versées par rapatrié, adulte et enfant compris, a été jugé insuffisant compte tenu des besoins en matière de réintégration. Certains éléments contenus dans les kits d'assistance destinés aux rapatriés, notamment les articles ménagers de base, seront également convertis en monnaie. Cette intervention se déroulera en deux phases : dans un premier temps, il est prévu d'affecter aux rapatriés un paquet retour qui devrait leur permettre de couvrir leurs besoins durant les premiers trois mois de leur rapatriement. Dans un deuxième temps, un soutien communautaire destiné à favoriser leur résilience à long terme devrait leur être apporté et sera axé sur les domaines clés répertoriés ci-dessous.

## PLAN CONJOINT DE RETOUR ET DE RÉINTÉGRATION DES RAPATRIÉS

Janvier – Décembre 2019

Besoins financiers : US\$77,9 M



## Rapatriement - Intervention immédiate pour répondre aux besoins humanitaires

Les besoins immédiats des rapatriés au moment de leur retour au pays, offert dans le paquet retour couvrant les trois premiers mois du rapatriement, sont intégrés dans le Plan de réponse humanitaire 2019 pour le Burundi. Sous la direction du HCR, les capacités des centres de transit seront accrues pour leur permettre d'accueillir les rapatriés en grand nombre. Les partenaires du Plan conjoint de retour et de réintégration des rapatriés en charge de la logistique fourniront aux rapatriés un transport secondaire entre les centres de transit et leur région d'origine, en veillant à ce qu'ils atteignent leur destination en toute sécurité. Ils attribueront à chaque ménage un kit de retour de rations alimentaires pour trois mois, une subvention en espèces et des articles non alimentaires (ANA). Si nécessaire, les rapatriés une fois rentrés chez eux bénéficieront d'une aide pour l'obtention de nouveaux documents d'état civil et d'identité en remplacement de ceux qui ont été détruits ou perdus pendant leur fuite et leur asile. Les partenaires assureront un suivi de la protection des rapatriés, identifieront les plus vulnérables d'entre eux et fourniront un soutien approprié en matière de protection et d'orientation aux enfants vulnérables, aux survivants de violence sexuelle et basée sur le genre ainsi qu'à d'autres rapatriés ayant des besoins de protection spécifiques. Des activités supplémentaires ont été attribuées aux différents secteurs dans le cadre du HRP 2019 pour un montant total de 11 113 195 USD<sup>7</sup> et devront compléter ainsi les interventions immédiates en faveur des rapatriés en ciblant les groupes vulnérables dans les zones de retour (selon une étude, 95% des ménages des rapatriés présenteraient au moins un indicateur de vulnérabilité considéré comme grave).

RAPATRIEMENT – Besoins humanitaires				
	ACTIVITÉS	PARTENAIRES	POPULATION CIBLE	BUDGET (USD)
<b>OBJECTIF : Assurer le rapatriement des réfugiés dans des conditions de sécurité et de dignité en veillant à satisfaire à leurs besoins essentiels</b>				
1.	Accueil des rapatriés dans les centres de transit	HCR	116,000 rapatriés	500 000
2.	Transport secondaire	HCR		7 350 000
3.	Pièces justificatives et vérification	HCR		768 000
4.	Assistance immédiate aux personnes vulnérables	HCR		290 000
5.	Suivi de la protection des rapatriés	HCR		1 318 656
<b>OBJECTIF : Veiller à ce que les rapatriés reçoivent une assistance appropriée à leur arrivée et pendant les trois premiers mois après leur retour</b>				
1.	Assistance alimentaire pendant trois mois	PAM	116 000 rapatriés	5 533 200
2.	Fourniture d'une assistance en matière de protection (ANA et aide en espèces pendant trois mois)	HCR		15 648 000
<b>TOTAL</b>				<b>31 407 856<sup>8</sup></b>

<sup>7</sup> Les interventions sectorielles en faveur des rapatriés sont réparties comme suit (en USD) : abris/ANA : 972 789 ; éducation : 372 243 ; eau, assainissement et hygiène (WASH) : 762 934 ; protection : 2 725 344 ; santé : 2 203 384 ; et sécurité alimentaire : 4 076 502.

<sup>8</sup> Les 11,1 M\$ affectés aux rapatriés au titre du HRP 2019 seront alloués en complément aux interventions immédiates en faveur des réfugiés rapatriés.

## Réintégration - Résilience et développement

En plus de répondre aux besoins humanitaires immédiats des rapatriés, les partenaires du Plan conjoint de retour et de réintégration des rapatriés entreprendront des activités visant à promouvoir la réintégration et la résilience des rapatriés au sein des communautés d'accueil tout en contribuant à la résilience de ces dernières.

Les activités de protection comprendront l'assistance juridique aux rapatriés, le renforcement du réseau d'agents parajuristes en vue d'améliorer l'accès aux services juridiques et administratifs, l'appui aux mécanismes de participation communautaire existants et la formation des membres de la police et des agents des forces de sécurité afin de garantir une bonne gestion des cas sensibles de protection. Les partenaires du Plan conjoint de retour et de réintégration des rapatriés devront améliorer la qualité et l'accessibilité des services de conseils et d'orientation pour les survivants de la violence sexuelle et basée sur le genre, particulièrement les femmes et les filles. Ils mèneront également des campagnes de prévention et renforceront la protection des enfants par le biais d'un suivi communautaire et de mesures de protection et de placement des enfants séparés de leur famille ou non accompagnés. Enfin, ils apporteront leur soutien à la réintégration des enfants vulnérables et assureront le suivi et le signalement d'abus commis à l'encontre des enfants. Les partenaires continueront également à mettre en œuvre des projets de cohésion sociale et de consolidation de la paix, en créant notamment des clubs de la paix, en animant des formations et en organisant des séances de dialogue.

En collaboration avec le ministère de l'Éducation, les partenaires du Plan conjoint de retour et de réintégration des rapatriés veilleront à la réintégration des enfants rapatriés dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Ils offriront des séances de rattrapage et veilleront à ce qu'il y ait un effectif suffisant d'écoles et de programmes de cantines scolaires pour encourager la fréquentation scolaire des enfants.

Les interventions en matière de sécurité alimentaire, de santé et de nutrition seront axées sur les besoins des rapatriés et des communautés d'accueil. Les partenaires du Plan conjoint de retour et de réintégration des rapatriés fourniront aux rapatriés un appui en santé et en nutrition. En matière de santé, ils organiseront des campagnes de vaccination et de dépistage dans les zones de retour. Sur le plan alimentaire, ils entreprendront des campagnes d'éducation nutritionnelle, assureront des programmes de cantines scolaires, prendront en charge l'élargissement des programmes de traitement de la malnutrition et la distribution de suppléments alimentaires destinés aux enfants de moins de deux ans, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes : ceci dans le cadre d'une campagne de prévention de la malnutrition visant quelque 200 000 personnes.

La provision des moyens de subsistance est essentielle à la réintégration et au renforcement de la résilience. Elle devrait concerner différents types d'initiatives portant notamment sur les domaines suivants : la microfinance ; les projets générateurs de revenus comme les programmes de type vivres-contre-travail et travail contre rémunération ; l'aide à la création de petites entreprises ; le développement communautaire par le biais de projets d'autonomisation visant à renforcer les capacités, les actifs et les services techniques durables; la formation professionnelle et commerciale en vue de l'accès à l'emploi dans la production agricole et l'élevage ; l'atténuation des impacts sociaux et environnementaux, y compris l'inclusion de la réponse à la réintégration dans les stratégies locales de prévention

des risques et de préparation aux catastrophes naturelles ainsi que dans les plans d'intervention. Par ailleurs, la réponse inclura des activités génératrices de revenus non agricoles étant donné que les rapatriés n'ont pas tous accès à la terre.

Les partenaires du Plan conjoint de retour et de réintégration des rapatriés fourniront aux rapatriés une aide leur permettant d'accéder à un abri ou à un logement décent. Ils veilleront à la protection de l'environnement, à la bonne gestion des terres et des ressources naturelles ainsi qu'à la fourniture d'eau, hygiène et d'assainissement dans les zones de retour.

### RÉINTÉGRATION- Résilience et développement

#### Éducation

	ACTIVITÉS	PARTENAIRES	POPULATION CIBLE	BUDGET (USD)
<b>OBJECTIF: Assurer l'accès à une éducation de qualité</b>				
1.	Construction/ réhabilitation d'écoles et de salles de classes	UNICEF, JRS	22 000 rapatriés; 40 700 membres des communautés d'accueil	1 100 000
2.	Offre de formation et fourniture de matériel scolaire	UNICEF, JRS		1 300 000
3.	Appui aux programmes d'alimentation en milieu scolaire	PAM, JRS		3 780 000
4.	Mise en place de programmes d'apprentissage pour les enfants non scolarisés	UNICEF, JRS		400 000
<b>TOTAL</b>				<b>6 580 000</b>

#### Sécurité alimentaire

	ACTIVITÉS	PARTENAIRES	POPULATION CIBLE	BUDGET (USD)
<b>OBJECTIF: Faciliter la provision d'intrants et de services de formation agricoles pour améliorer la sécurité alimentaire</b>				
1.	Fourniture de kits et d'outils agricoles	FAO, JRS	90 100 rapatriés; 86 000 membres des communautés d'accueil d'accueil d'accueil	1 450 000
2.	Appui aux activités génératrices de revenus (AGR)	FAO		650 000
<b>TOTAL</b>				<b>2 100 000</b>

#### Moyens de subsistance

	ACTIVITÉS	PARTENAIRES	POPULATION CIBLE	BUDGET (USD)
<b>OBJECTIF: Renforcer les activités par lesquelles les ménages assurent leur subsistance afin de soutenir leur autonomie</b>				
1.	Soutien des ménages par des projets à impact rapide, des aides financières et des AGR	CARE Burundi, DRC, OIM, IRC, JRS, PNUD, PAM	116 000 rapatriés; 86 000 membres des communautés d'accueil	14 522 300
<b>TOTAL</b>				<b>14 522 300</b>

Santé et nutrition				
	ACTIVITÉS	PARTENAIRES	POPULATION CIBLE	BUDGET (USD)
<b>OBJECTIF : Améliorer l'accès à des services de santé et de nutrition de qualité</b>				
1.	Assurance de la disponibilité du personnel médical et des fournitures, et prise en charge de la gestion des cas	OMS, UNICEF	116 000 rapatriés; 86 000 membres des communautés d'accueil	2 930 000
2.	Renforcement des systèmes de surveillance et d'orientation	OMS		820 000
3.	Mise en place de programmes d'alimentation complémentaire dans les zones ciblées	ONU Femmes, UNICEF, PAM		1 539 000
4.	Mise en place de programmes d'alimentation complémentaire dans les zones ciblées	PAM, UNICEF, OMS		2 174 000
5.	Assurance de la disponibilité du dépistage, du conseil et du traitement du VIH/sida	ONUSIDA		200 000
<b>TOTAL</b>				<b>7 663 000</b>

Protection				
	ACTIVITÉS	PARTENAIRES	POPULATION CIBLE	BUDGET (USD)
<b>OBJECTIF : S'assurer que la population cible dans les zones visées bénéficie d'un accès à la justice et à l'aide juridique</b>				
1.	Renforcement des capacités, de la responsabilité et des connaissances des acteurs de la justice	ONU FEMMES, PNUD	Environ 550 magistrats, avocats et parajuristes juridique	680 000
2.	Assurance de la disponibilité des avocats et des systèmes d'aide juridique et parajuridique	PNUD	Environ 2 000 individus parmi les rapatriés et les membres des communautés d'accueil	1 204 000
3.	Appui aux rapatriés dans l'obtention de documents relatifs aux titres de terres et/ou de propriétés	OIM, UNDP	Environ 2 600 réfugiés rapatriés	340 000
<b>OBJECTIF : Renforcer les voies de recours existantes en matière de violence sexuelle et sexiste dans le but de garantir le plein exercice des droits fondamentaux, la réduction des risques et une réponse multisectorielle appuyée multi-sectoral response</b>				
1.	Soutien aux centres de soins et aux organismes qui offrent des services spécialisés prenant en charge la violence sexuelle et sexiste	FNUAP, ONU Femmes	14 structures bénéficiaires parmi les centres de soins et les services spécialisés	700 000
2.	Distribution de kits dignité	FNUAP, ONU Femmes	7 000 individus parmi les rapatriés et les membres des communautés d'accueil	200 000
3.	Conduite de campagnes de sensibilisation et de prévention liées à la violence sexuelle et sexiste et organisation de formations en la matière	JRS, ONU Femmes		1 630 000
<b>OBJECTIF : Fournir aux enfants des services de protection de l'enfance adéquats, notamment en termes d'établissement de documents et de procédures permettant la réunification des familles</b>				
1.	Fourniture d'actes de naissance et autres documents légaux	IRC, JRS, UNICEF	200 000 enfants	2 350 000

2.	Fourniture de services de protection de l'enfance adéquats, y compris la réunification des familles	IRC, JRS	7 000 enfants	750 000
<b>OBJECTIF : Renforcer la cohésion sociale, la cohabitation pacifique, les relations de genre et les droits de la personne ainsi que le développement communautaire participatif</b>				
1.	Promotion du dialogue, de la paix et de la cohésion sociale	OIM, ONU Femmes, PNUD	20 000 individus parmi les rapatriés et les membres des communautés d'accueil	675 000
<b>OBJECTIF : Améliorer la surveillance des frontières</b>				
1.	Surveillance des frontières	OIM	1 000 bénéficiaires	90 000
<b>TOTAL</b>				<b>8 619 000</b>
<b>Abris</b>				
	ACTIVITÉS	PARTENAIRES	POPULATION CIBLE	BUDGET (USD)
<b>OBJECTIF : S'assurer que les populations vulnérables disposent d'abris dignes</b>				
1.	Fourniture d'abris d'urgence et d'un soutien à l'accès au logement	OIM	Environ 21 000 bénéficiaires	4 203 727
<b>TOTAL</b>				<b>4 203 727</b>
<b>Eau, assainissement et hygiène (WASH)</b>				
	ACTIVITÉS	PARTENAIRES	POPULATION CIBLE	BUDGET (USD)
<b>OBJECTIF : S'assurer que la population concernée bénéficie d'un accès à de l'eau propre et potable et à des installations d'assainissement adéquates</b>				
1.	Fourniture d'eau potable et promotion de l'hygiène	IRC, UNICEF	200 000 bénéficiaires	2 200 000
2.	Construction et réhabilitation de latrines	OIM	1 000 bénéficiaires	568 000
<b>TOTAL</b>				<b>2 768 000</b>

# Partenariat et coordination

Le Directeur Général du Rapatriement, de la Réinstallation et de la Réinsertion des Déplacés et des Rapatriés au sein du ministère de l'Intérieur, de la Formation patriotique et du Développement local assure la coordination du retour des réfugiés avec l'appui du HCR (responsable du rapatriement) et du PNUD (responsable de la réintégration), le reste des partenaires au titre du Plan conjoint de retour et de réintégration des réfugiés.

Le Plan conjoint de retour et de réintégration des rapatriés 2019 rassemble 19 partenaires burundais et comprend ministères, institutions des Nations Unies et ONG. Plus précisément, ces institutions sont : le ministère de l'Intérieur, de la Formation patriotique et du Développement local ; le ministère des Droits de la personne humaine, des Affaires sociales et du Genre ; le ministère de l'Éducation et de la Formation technique et professionnelle ; le ministère de la Santé publique et de la Lutte contre le Sida ; le ministère de la Jeunesse, des Postes et des Technologies de l'information ; la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) ; l'OIM (Organisation internationale pour les migrations) ; l'ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida) ; le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) ; le FNUAP (Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population) ; le HCR (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) ; l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) ; ONU Femmes, le PAM (Programme alimentaire mondial) ; l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) ; CARE (Cooperative for Assistance and Relief Everywhere) ; RDC (Rural Development Centre) ; IRC (Centre international de l'eau et l'assainissement) ; et JRS (Service jésuite des réfugiés). Le plan sollicitera l'avis des rapatriés Burundais sur l'efficacité et la pertinence du plan à travers leurs associations et les exercices d'évaluations participatives.

Comme souligné précédemment dans la section « Mise en relation des cadres d'aide humanitaire et de résilience », le Plan conjoint de retour et de réintégration des rapatriés 2019 est étroitement lié aux plans humanitaires et de développement existants, y compris le Plan national de développement du Burundi, l'UNDAF, le Plan de Réponse Humanitaire (HRP) et le Plan d'intervention régionale en faveur des réfugiés du Burundi. En outre, il tire partie des mécanismes de coordination et des systèmes de suivi actuellement opérationnels pour assurer une réponse de réintégration complète et intégrée.

La nature intégrée du Plan et la complexité des actions proposées nécessitent un mécanisme de coordination fiable. Les partenaires engagés dans les mêmes secteurs d'intervention sont censés développer une programmation et une planification communes, coordonner des activités conjointes relevant de ces secteurs et, au final, bien que cela ne soit pas obligatoire, développer des interventions communes.



# Besoins financiers

## Par organisation

ORGANIZATION	BESOINS HUMANITAIRES	BESOINS EN RÉINTÉGRATION	TOTAL
CARE Burundi		300 000	<b>300 000</b>
DRC		540 000	<b>540 000</b>
FAO		1 800 000	<b>1 800 000</b>
FNUAP		1 000 000	<b>1 000 000</b>
HCR	25 874 656		<b>25 874 656</b>
IRC		5 860 000	<b>5 860 000</b>
JRS		4 520 000	<b>4 520 000</b>
OIM		7 181 727	<b>7 181 727</b>
OMS		4 070 000	<b>4 070 000</b>
ONU Femmes		1 105 000	<b>1 105 000</b>
ONU SIDA		200 000	<b>200 000</b>
PAM	5 533 200	7 480 000	<b>13 013 200</b>
PNUD		5 191 300	<b>5 191 300</b>
UNICEF		7 208 000	<b>7 208 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31 407 856<sup>9</sup></b>	<b>46 456 027</b>	<b>77 863 883</b>

<sup>9</sup> Les 11,1 M\$ affectés aux rapatriés au titre du HRP 2019 seront alloués en complément aux interventions immédiates en faveur des réfugiés rapatriés.

## Par secteur

SECTOR	BESOINS HUMANITAIRES	BESOINS EN RÉINTÉGRATION	TOTAL
PROTECTION	9 726 656	8 619 000	<b>18 345 656</b>
ÉDUCATION		6 580 000	<b>6 580 000</b>
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	5 533 200	2 100 000	<b>7 633 200</b>
SANTÉ ET NUTRITION		7 663 000	<b>7 663 000</b>
MOYENS DE SUBSISTANCE		14 522 300	<b>14 522 300</b>
ABRIS et ANA	16 148 000	4 203 727	<b>20 351 727</b>
Eau, assainissement et hygiène (WASH)		2 768 000	<b>2 768 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31 407 856<sup>10</sup></b>	<b>46 456 027</b>	<b>77 863 883</b>

<sup>10</sup> Les 11,1 M\$ affectés aux rapatriés au titre du HRP 2019 seront alloués en complément aux interventions immédiates en faveur des réfugiés rapatriés.



The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This not only helps in tracking expenses but also ensures compliance with tax regulations.

In the second section, the author provides a detailed breakdown of the company's revenue streams. This includes sales from various product lines and services. The data shows a steady increase in revenue over the past year, which is attributed to strategic marketing efforts and product diversification.

The third section focuses on the company's operational costs. It details the expenses related to manufacturing, distribution, and administrative functions. The analysis reveals that while production costs have remained relatively stable, distribution and administrative expenses have seen a slight increase due to inflation and higher operational demands.

Finally, the document concludes with a summary of the overall financial performance. It highlights the company's strong profitability and its ability to manage costs effectively. The author expresses confidence in the company's future growth and suggests areas for further optimization.